



*Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux*

5.1

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Annexes sanitaires - Notice

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du : 30 septembre 2021

Le Président,

SOMMAIRE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
Préambule	3
1. Situation actuelle.....	4
2. Captage et alimentation en eau potable et qualité de l'eau distribuée	4
3. Quantité des volumes d'eau prélevés	6
4. Réseaux de distribution	6
5. Situation projetée	7
6. Alimentation des zones d'urbanisation future	7
GESTION DES EAUX USEES.....	8
1. Situation actuelle.....	8
2. Station d'épuration et réseau public	8
3. Assainissement non collectif.....	10
4. Réseaux d'assainissement	12
5. Situation projetée	12
ORDURES MENAGERES	13
1. Situation actuelle.....	13
2. Programme Local de Prévention des Déchets.....	13
3. Les déchetteries	14
4. Situation projetée	14

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Préambule

L'alimentation en eau potable de la commune dépasse largement les contraintes techniques de distribution pour s'inscrire dans un cadre légal et structuré.

- Décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992).

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi libellé, l'article 1er de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercées (art.2).

1. Situation actuelle

L'eau potable sur le territoire de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux est gérée par trois syndicats d'eau ayant la compétence eau potable pour les communes concernées sont les suivants :

- **Syndicat Coul-Gart-Eau :**

- Châteauponsac,
- Roussac,
- Saint-Sornin-Leulac,
- Saint-Symphorien-sur-Couze,
- Saint-Amand-Magnazeix.

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUZE-GARTEMPE :**

- Saint-Pardoux : Forage de Châtenet Colon et interconnexions avec COUL-GART-EAU.

- **Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de la GARTEMPE** (ressource provenant de la Gartempe) :

- Balledent,
- Rancon.

2. Captage et alimentation en eau potable et qualité de l'eau distribuée

Le décret n°89-3 fixe les limites applicables aux eaux destinées à l'alimentation humaine.

L'eau potable est un produit alimentaire des mieux contrôlé. Outre l'auto-surveillance exercée par l'exploitant, les installations de production et de distribution d'eau sont soumises à un contrôle mis en œuvre dans chaque département par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Les échantillons prélevés, selon une fréquence fixée par décret, sont analysés dans des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

La SIAEP de Couze-Gartempe présente 7 ouvrages, permettant d'alimenter 5 589 habitants en 2016. La Qualité des eaux présentée une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

- COLON (087000875)
- LA VEDRENNE NORD (087000880)
- LA VEDRENNE SUD (087001767)
- LE GRAND BAGNOL (087000883)
- PETIT AGUT SUD (087000889)
- PEU DE LA PORTE (1) (087000881)
- PEU DE LA PORTE (2) (087000882)

La SIDEPA de la Gartempe présente 14 ouvrages d'alimentation en eau permettant de desservir 20 231 habitants. La Qualité des eaux présentée une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

- CHAMPFLEURI (087000071)
- CHATENET (087000093)
- FONT LA GACHE (087000092)
- L'AGE (A-B) (087000090)
- LA GARTEMPE - PONT DE BEISSAT (087000104)
- LA GUYONNERIE (087000076)
- LE VERIAUD (087000064)
- LES PINS (1-2) (087000095)
- LES RAMADES (087000154)
- LES RENARDIERES (087000059)
- MAS DE L'OR (087000086)
- REILHAC (087000094)
- SOULAILLOUX (087000063)

Le Syndicat Coul-Gart-eau présente un seul ouvrage nommé : la Gartempe-Moulin de Coulerolles (087001382). Le nombre d'habitant desservi n'est pas mentionné. La qualité des eaux présentée une conformité microbiologique de l'eau au robinet de 100% et une conformité physico-chimique de l'eau au robinet de 100%.

3. Quantité des volumes d'eau prélevés

Le tableau ci-dessous présente le volume d'eau prélevé par ouvrages et par communes. La nature de la ressource est principalement issue d'une source souterraine. Toutefois, certaines sont issus d'eau de surface (rivière, fleuve, lac par exemple), avec notamment un prélèvement sur la rivière la Gartempe sur le captage du moulin de Coulerolles.

Volumes prélevés sur les ouvrages et au sein des communes

Commune ou ouvrages	Nature de la ressource	Volume prélevé (en m3)						
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saint Pardoux	ES 100%			28 800	31 705	29 731	20 108	7 059
Saint Amand Magnazeix	ES 100%	46 920	35 492	48 425	43 770	41 382	49 559	43 873
Saint Sornin Leulac	ES 100%	37728	48811					
Saint Amand Magnazeix	ES 100%	46920	35492	48425	43770	41382	49559	43873
Saint Symphorien sur Couze	-	-	-	-	-	-	-	-
Roussac	-	-	-	-	-	-	-	-
Rancon	-	-	-	-	-	-	-	-
Balledent	ES 100%	2538	2224	4338	-	-	-	-
Ouvrages								
Vedrenne Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Grand Bagnol	ES 100%	21 314	24 140	13 781	9 163	11 595	11 024	14 368
Petit Agut sud	ES 100%	59 528	61 276	76 297	52 214	47 691	47 731	39 496
Peu de la porte 1	ES 100%	123042	111832	110143	85812	105870	106263	103765
Peu de la porte 2	-	-	-	-	-	-	-	-
la Gartempe-Moulin de Coulerolles	SC 100%	-	-	-	-	829 942	839 162	195 238
Champfleuri	SC 100%	30701	29554	30059	28821	36355	36025	30466
Chatenet colon	ES 100%	27198	23675	28800	31705	29731	20108	7059
L'Age (A-B)	ES 100%	5089	5504	1913	1839	2287	1883	1676
La gartempe Pont de Biessat	-	-	-	-	-	-	-	-
La Guyonnerie	ES 100%	3848	2899	2734	2263	4025	3270	4409
Les Ramades	ES 100%	39151	349142	320559	307948	360285	449199	160583
Les renardières								
Mas de l'Or	ES 100%	27449	29019	26804	15340	32956	33207	26792
Reilhac	-	-	-	-	-	-	-	-
Soulailloux	ES 100%	49415	49591	40970	40887	23281	20313	16921

4. Réseaux de distribution

Concernant les réseaux de distribution de l'eau potable, la communauté de communes de possède pas les informations permettant d'analyser ou de statuer sur la qualité du réseau de distribution. C'est une lacune que la Communauté de communes tente de combler.

Toutefois, certaines données existent. La SIDEPA La Gartempe elle possède 6 réservoirs et surpresseurs et un réseau de 50km de canalisation.

La SIAEP Couze Gartempe compte 5 captages actifs, 1 réservoir et surpresseur pour 20 km de canalisation.

Les 5 communes en compétence direct comptent 4 captages actifs 6 réservoirs et surpresseurs pour un total de 150 km de canalisation. Pour finir le Syndicat Coulgart'eau, comptant 6 communes clientes compte 1 réservoir et surpresseurs pour 60 km de canalisations.

5. Situation projetée

L'objectif du PLUi tend à une légère augmentation de la population actuelle la Communauté de communes d'ici 2030. Au regard de la marge de production en eau potable, l'augmentation projetée de la population de Gartempe Saint-Pardoux n'influera que peu sur cette dernière d'ici 2030.

6. Alimentation des zones d'urbanisation future

Aucune zone d'extension future de Gartempe Saint-Pardoux projetée au PLUi ne se situe en dehors des enveloppe bâties existantes. Les zones d'urbanisation future (1AU) projetées au PLUi sont raccordables au réseau d'eau potable.

GESTION DES EAUX USEES

1. Situation actuelle

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

Les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de janvier 1992) distinguant deux grands modes d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

2. Station d'épuration et réseau public

Le territoire de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux compte 17 stations d'épuration, dont 6 avec une charge entrante équivalente de 0 EH (EH=Équivalent habitant).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, a recensée près de 55 systèmes d'assainissement avec station d'épuration. Parmi celles-ci, 35 offrent une capacité comprise entre 0 et 50 EH. Toutefois, l'agence note que près de 50 stations ne sont connues par la SATA 87 et n'ont fait l'objet d'aucune évaluation de leur fonctionnement.

Au sein du territoire, deux communes sur les huit que compte la CCGSP ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées en fonctionnement, il s'agit des communes de Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Amand-Magnazeix. Une grande partie des réseaux des différentes villes est de type unitaire. Seuls les tronçons réalisés depuis une dizaine d'années sont de type séparatif. Les rejets sont équipés de station de traitement.

Liste des stations d'épuration présentes sur les communes de la CCGSP

Commune	Mise en service	Capacité nominale	Charge entrante (2018)	Conforme en équipement 2018	Conforme en performance 2018	Milieu récepteur	Devenir des boues de STEP
Balledent (Laprade 1)	1998	10 EH	10 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Vers la Couze	Non renseigné
Balledent (Laprade 2)	1998	20 EH	20 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Busage puis drain	Non renseigné
Balledent (Piofoux Laborie)	2006	65 EH	62 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Ruisseau puis la Gartempe	Non renseigné
Balledent (L'Houme Nouit)	1993	37 EH	37 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Busage puis ruisseau	Non renseigné
Balledent (Bourg)	2011	64 EH	67 EH	oui	Inc Conforme en 2017	Vers la Couze	Non renseigné
Châteauponsac (Auzillac 2)	2004	40 EH	0 EH	NON	INC	Non renseigné	Non renseigné
Châteauponsac (Bicheuil)	1999	45 EH	0 EH	NON	Inc oui en 2017	Vers la Semme	Non renseigné
Châteauponsac (Pré de la Pêche)	2014	1 050 EH	1190 EH	Oui	Oui	La Gartempe	Non renseigné
Châteauponsac (Pont Romain)	1984	1800 EH	1700 EH	Oui	Oui	La Gartempe	Epandage
Châteauponsac (La Bussière Etable)	1970	65 EH	0 EH	NON	INC	Busage fossé ruisseau puis Gartempe	Non renseigné
Rancon bourg	1982	367 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	La Gartempe	Epandage
Rancon (Bucheuil)	1999	40 EH	33 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis bois	Non renseigné
Rancon (Roumilhac)	2005	60 EH	50 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis ancien chemin	Non renseigné
Roussac	1986	233 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	La Couze	Non renseigné
Roussac (Le Monteil)	2008	60 EH	50 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Busage puis fossé puis étang	Non renseigné
Saint-Pardoux (La Perche)	1993	2 700 EH	620 EH	oui	oui	La Couze	Epandage
Saint-Sornin-Leulac	1997	200 EH	0 EH	Oui	Inc Oui en 2017	Fossé vers réserve eau incendie	Non renseigné

3. Assainissement non collectif

Concernant l'**assainissement non collectif** (ANC), la CCGSP a pris la compétence assainissement non collectif depuis 2002, d'abord géré par le biais d'une Délégation de Service Public signée avec la société SAUR, l'organisation du service a évolué depuis 2016, et a été centralisé au sein de la Communauté de communes.

A cette occasion un **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) a été créé. Les missions du SPANC sont :

- Pour les installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées : d'assurer le contrôle de conception de l'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution.
- Pour les installations existantes : d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement,
- Pour l'ensemble des installations : de vérifier périodiquement le bon usage des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges par l'intermédiaire des contrôles d'entretien.

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, de l'exercice 2018, mentionne que 3 150 habitants sont desservis par le service pour un nombre total de 5 329 habitants résidents sur le territoire du service.

Le taux de couverture de l'ANC est de 59,11 % au 31/12/2018., soit +0.29% en 1 an (population totale du territoire couvert par le service).

Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations. C'est la société SAUR qui assure ces missions pour le SPANC.

Dans le cadre de cette mission, l'ensemble des installations existantes de la CC a fait l'objet de contrôles. Chaque visite d'habitation a donné lieu à un rapport détaillé et les installations ont été classées en fonction des dysfonctionnements répertoriés :

- **Bon fonctionnement (BF)** : pour les installations récentes sans dysfonctionnement
- **Acceptable (AC)** : pour les installations d'assainissement classique (fosse septique, bac à graisse, infiltration)
- **Non acceptable 2 (NAC2)** : pour les installations d'assainissement avec un rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers des parcelles privées
- **Non acceptable 1 (NAC1)** : pour les installations d'assainissement avec un rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers le domaine public
- **Autres** : absence, refus, installations neuves (moins de 4 ans), compteur d'eau sans habitation

Les installations classées Non Acceptable 2 et Non Acceptable 1 sont considérées comme des points noirs à réhabiliter en priorité.

Classement des installations en fonction des dysfonctionnements répertoriées
(Source : INFRALIM)

	BF	AC	NAC2	NAC1	Absent Refus
Nombre d'installations	73	109	74	102	52
Taux	17,81 %	26,58 %	18,05 %	24,88 %	12,68 %

Le SPANC mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Taux de conformité des installations des dispositifs d'assainissement collectif 2017-2018
(Communauté de communes Gartempe-Saint-Pardoux, RPGS 2018)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	666	719
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 416	1 481
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	47	48,5

4. Réseaux d'assainissement

La communauté de communes est dotée de plus de 260 km de réseau pour l'assainissement collectif. Plusieurs projets de réhabilitation se sont déroulés en 2016 notamment sur Châteauponsac sur la station d'épuration au Pont Romain et sur le réseau.

La commune de Saint-Pardoux a également engagée une réhabilitation de son réseau d'assainissement en 2017 suite à un diagnostic mené en 2015.

Commune	Lieu dit	STEP	SAP	Diagnostic	Travaux			
					STEP	Réseau	Temps de pluie	Métrologie
Saint Sornin Leulac	Bourg	LB - 1997 200 EH						
Châteauponsac	Le Pont Romain	LB - 1984 1 800 EH	PRIO	2013	REHA 2016	REHA 2016	REHA 2016	
Châteauponsac	Bourg	FPR - 2014 1 050 EH	PRIO	2013	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS	PROJET EN COURS
Rancon	Bourg	BA - 1982 400 EH						
Roussac	Bourg	LAG - 1986 250 EH						
Lac de Saint Pardoux	La Perche	BA - 1993 2 700 EH	PRIO	2015	-	REHA 2017	REHA 2017	REHA 2017

5. Situation projetée

Les objectifs de développement du PLUi se situent dans l'enveloppe urbaine et en zone d'urbanisation future des bourgs constitués desservie par les réseaux d'assainissement.

Sur la commune de Châteauponsac, la STEP du bourg suite à un diagnostic fait l'objet de projet en cours.

Le PLUi prévoit un emplacement réservé dont l'objet est l'aménagement d'une station d'épuration sur la commune de Rancon.

ORDURES MENAGERES

1. Situation actuelle

Le SYDED est le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département de la Haute-Vienne. Le SYDED a été créé en avril 1997 à l'initiative du département de la Haute-Vienne et des SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) afin de satisfaire au mieux aux objectifs de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. Regroupant ainsi la totalité des collectivités territoriales de la Haute-Vienne, hors Communauté d'Agglomération de Limoges, cet établissement public a pour mission la prise en charge des déchets ménagers et assimilés en Haute-Vienne en application du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

La CCGSP adhère au SICTOM de Bessines-sur-Gartempe qui assure la collecte des ordures ménagères. La déchetterie la plus proche est située à Bessines-sur-Gartempe.

2. Programme Local de Prévention des Déchets

En octobre 2010, le SYDED s'engageait auprès de l'ADEME dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce Programme est un outil permettant d'adapter les orientations nationales à l'échelle territoriale. Il confère au SYDED les moyens d'une réelle politique de prévention des déchets, par une analyse et un plan d'action à moyen terme. L'objectif principal est de réduire de 7 % minimum la production d'ordures ménagères et assimilés d'ici 5 ans.

Le principe du programme est de mettre en place des actions durant les cinq prochaines années autour des cinq thèmes suivants, définis par l'accord-cadre :

- Sensibilisation des publics à la prévention,
- Eco-exemplarité de la collectivité,
- Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sac de caisse),
- Evitement de la production de déchets (achats écoresponsables, réparation, réemploi, etc.),
- Prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Une station de transit est une plate-forme de regroupement des ordures ménagères avant leur départ vers un site d'élimination. Leur objectif est de réduire les impacts environnementaux et financiers en limitant les transports. On divise ainsi par 3 le coût lié aux transports. Quatre stations existent en Haute-Vienne à Bessines-sur-Gartempe, à Eymoutiers, Rochechouart et à St Yrieix la Perche. Les communes acheminent les collectes de poubelles quotidiennes vers la station. Après compactage, les déchets sont transportés soit vers l'usine d'incinération de Limoges Métropole soit vers l'installation de Stockage des déchets Alvēol à Peyrat-de-Bellac (pour les Déchets Industriel Banal (DIB) et les encombrants).

La répartition entre incinération et enfouissement pour les déchets du territoire du SYDED en 2013 était de 11 300 tonnes d'encombrant en enfouissement provenant des déchetteries implantées sur le territoire du SYDED soit environ 22%, contre 41 500 tonnes d'ordures ménagères traités par incinération soit 78% (usine d'incinération de Limoges Métropole).

3. Les déchetteries

Dans le département de la Haute-Vienne, un total de 25 déchetteries est réparti sur l'ensemble du territoire de la SYDED. Les déchetteries à proximité de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux sont celles de Bessines-sur-Gartempe à l'est du territoire et d'Ambazac au sud-est.

4. Situation projetée

Au regard du projet de PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, aucune évolution notable n'est prévue, quelques modifications peuvent survenir en termes de fréquence de collecte ou de services.